

# ADMINISTRATION MUNICIPALE DE PORT-AU-PRINCE

PLAN D'ACTION MUNICIPAL  
2025-2026



**MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



**RALPH YOURI CHEVRY**  
*Maire principal*



**SHERLINE PIERRE LOUIS**  
*Mairesse adjointe*



**GUERSLYN CHARLES**  
*Maire adjoint*



## MOTS DU MAIRE

Chers concitoyens et concitoyennes de Port-au-Prince,

Depuis mon installation à la tête de cette mairie en décembre 2024, accompagnée des membres de la Commission municipale, j'ai pleinement conscience des défis immenses qui se dressent devant nous. Port-au-Prince traverse une période critique marquée par une insécurité galopante, la montée en puissance des groupes armés et une crise humanitaire sans précédent. De nombreux compatriotes vivent dans des camps de déplacés internes, déracinés par la violence, et confrontés à des besoins essentiels non satisfaits.

Face à cette situation préoccupante, notre équipe municipale a pris l'engagement ferme d'œuvrer pour redonner espoir et dignité à nos habitants. Nous avons entamé un travail rigoureux, en concertation avec les structures de l'État, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile. Ces efforts ont permis d'élaborer un **Plan d'Action municipal**, fruit d'un diagnostic approfondi et d'une vision claire pour le relèvement de notre chère commune.

Ce plan repose sur deux piliers principaux : le renforcement de l'Administration municipale pour une meilleure gouvernance locale, et la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à améliorer les conditions de vie de la population, notamment en matière de sécurité, d'accès aux services de base, de gestion des camps de déplacés et de réhabilitation des infrastructures.

Je tiens à rappeler que ce chemin vers un Port-au-Prince plus sûr, plus juste et plus prospère ne peut être parcouru qu'ensemble. Le Conseil municipal compte sur l'appui inestimable des institutions étatiques, de nos partenaires nationaux et internationaux, et surtout, de vous, citoyens et citoyennes, pour contribuer activement à cette renaissance.

À mon niveau, je réaffirme mon engagement sans faille à servir cette commune avec dévouement, transparence et responsabilité. Ensemble, nous allons jeter les bases d'un futur où la splendeur et la vitalité de Port-au-Prince seront restaurées.

**Ralph Youri Chevy**

*Maire principal de Port-au-Prince*

## VISION DU CONSEIL

Conscient de la complexité des défis auxquels notre commune est confrontée, le Conseil Municipal de Port-au-Prince a adopté une vision ambitieuse et pragmatique pour guider son action : « Relever Port-au-Prince, ensemble, pour une paix durable et un avenir sûr. »

Cette vision repose sur une compréhension approfondie de la vocation de Port-au-Prince, centre névralgique de notre pays, et sur les compétences conférées à la municipalité par la loi. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par une insécurité persistante, une crise humanitaire exacerbée et la prolifération de camps de déplacés internes causés par la violence des groupes armés.

Notre ambition est de bâtir une commune résiliente, sécurisée et inclusive, où chaque citoyen, quelle que soit sa situation actuelle, peut retrouver espoir et dignité. À travers ce cadre d'action, nous nous engageons à :

- 1.** Créer un environnement sécuritaire et stable : En collaboration avec les institutions étatiques et les partenaires techniques, nous prioriserons la sécurité publique et le renforcement des mécanismes locaux de prévention des violences afin de permettre aux habitants de vivre et de travailler dans la quiétude.
- 2.** Réhabiliter et réorganiser les espaces urbains : Nous entendons moderniser les infrastructures, assainir les quartiers, gérer les camps de déplacés avec humanité et œuvrer à une planification urbaine adaptée, qui répond aux besoins immédiats et aux défis futurs.
- 3.** Promouvoir une relance économique locale et solidaire : En soutenant les petites et moyennes entreprises, en stimulant les acti-

vités génératrices de revenus et en favorisant l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes, nous viserons à reconstruire un tissu économique robuste pour la commune.

**4.** Renforcer l'administration municipale : L'efficacité de la gestion communale repose sur des institutions solides, transparentes et capables de répondre aux attentes des citoyens. C'est pourquoi nous nous engageons à moderniser l'administration, à optimiser les ressources et à améliorer la distribution des services de base.

**5.** Répondre aux urgences humanitaires et renforcer la résilience sociale : Nous mettrons en œuvre des actions ciblées pour répondre aux besoins immédiats des populations déplacées et vulnérables, tout en développant des programmes de soutien social et communautaire pour renforcer la solidarité locale.

Le Conseil Municipal est convaincu que cette vision ne pourra se concrétiser qu'en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. La réussite de ce programme repose sur la collaboration entre l'État, les partenaires techniques et financiers, la société civile et, surtout, les citoyens eux-mêmes, qui sont les véritables artisans du développement de leur commune.

Port-au-Prince est à la croisée des chemins. Nous avons choisi de transformer les défis actuels en opportunités, de poser les bases d'un futur meilleur, et de faire renaître l'espoir dans le cœur de chaque habitant. Ensemble, nous relèverons Port-au-Prince et lui redonnerons la grandeur qu'elle mérite.

## CONTEXTE DU PLAN D'ACTION

Port-au-Prince, cœur administratif et économique d'Haïti, traverse une période de profondes turbulences. Avec une population environ 1,2 million d'habitants sur un territoire de 36,04 km<sup>2</sup>, la capitale fait face à des défis multidimensionnels, allant de la crise humanitaire causée par le déplacement massif de populations, jusqu'à une insécurité endémique alimentée par la violence des groupes armés.

Les effets cumulatifs des catastrophes naturelles, notamment le séisme de 2010, et l'absence prolongée d'une planification urbaine rigoureuse ont laissé la ville dans une situation critique. Des quartiers entiers souffrent d'un manque d'infrastructures de base, tandis que l'environnement urbain se dégrade sous le poids de la pollution et de l'occupation désorganisée des espaces.

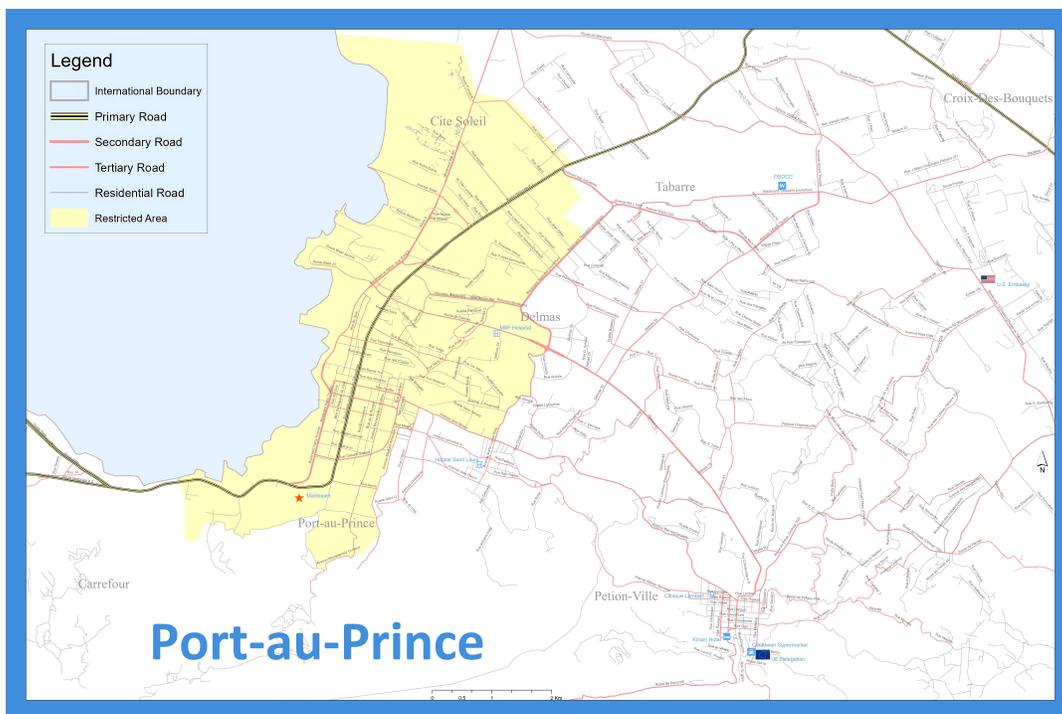
La pression démographique, combinée à une faible couverture des services publics, exacerbe la précarité des conditions de vie. Accéder à des soins de santé, à l'éducation ou simple-

ment à de l'eau potable reste un défi quotidien pour une grande partie de la population. Parallèlement, le commerce informel domine l'économie locale, traduisant l'absence d'opportunités formelles pour les citoyens.

C'est dans ce contexte complexe que le Conseil Municipal, installé en décembre 2024, prend les rênes de la capitale. Ce plan d'action, fruit d'une concertation entre les autorités locales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que des acteurs de la société civile, se veut un cadre stratégique pour relever Port-au-Prince. L'objectif est de réorganiser la ville, d'améliorer les services essentiels et d'instaurer un climat sécuritaire propice à la relance des activités économiques et sociales.

Avec ce plan, Port-au-Prince veut tourner une page sombre de son histoire et amorcer une transformation profonde. Le Conseil Municipal s'engage à poser les bases d'une ville résiliente, solidaire et digne de son rôle de capitale nationale.

**Carte de Port-au-Prince**



## PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action du Conseil Municipal de Port-au-Prince repose sur des objectifs stratégiques visant à répondre aux défis urgents auxquels fait face la commune tout en jetant les bases d'un développement durable et inclusif. Ces objectifs sont les suivants :

- Collaborer étroitement avec l'État pour harmoniser les interventions et garantir un appui structurel à la gestion des affaires locales, évitant ainsi les chevauchements et les duplications d'efforts.
- Répondre efficacement aux besoins prioritaires de la population, en tenant compte de ses attentes légitimes et des réalités sociales, économiques et humanitaires actuelles.
- Renforcer la participation citoyenne en communiquant de manière proactive sur les projets et actions de la mairie, afin d'encourager une implication collective dans la gestion de la commune.
- Garantir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques, en rendant compte régulièrement aux partenaires, aux citoyens et à tous les acteurs impliqués.
- Moderniser et renforcer l'Administration municipale, en dotant la Mairie des outils, compétences et ressources nécessaires pour répondre efficacement aux multiples défis auxquels est confrontée Port-au-Prince.

### Introduction

La situation actuelle de la commune de Port-au-Prince présente des défis d'une grande ampleur, touchant de nombreux secteurs clés du développement. Bien que le Conseil Municipal soit conscient de l'urgence d'agir sur l'ensemble des problématiques, il est apparu nécessaire de définir des priorités qui permettront de concentrer les efforts dans des domaines stratégiques. Ainsi, ce plan d'action repose sur un ensemble d'axes essentiels pour la relance de la commune, tout en restant flexible face aux évolutions de la situation.

La crise de sécurité, la pression démographique, la dégradation des infrastructures et l'absence de services de base nécessitent une réponse rapide et cohérente. C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal de Port-au-Prince s'engage à améliorer l'aménagement du territoire, renforcer la sécurité publique, stimuler le développement économique local, garantir l'accès aux services de base et promouvoir la culture, les loisirs et l'éducation civique.

Chacune de ces priorités fait partie intégrante d'un effort global pour rétablir l'ordre et favoriser la prospérité à long terme de la capitale. Bien que les défis soient colossaux, le Conseil Municipal est déterminé à mettre en place les bases solides pour un avenir meilleur pour tous les citoyens de Port-au-Prince.

Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, humanitaires et environnementaux, la Mairie de Port-au-Prince propose un plan d'action ambitieux et pragmatique structuré autour de **cinq axes stratégiques**. Ce plan vise à restaurer la sécurité, améliorer les conditions de vie des citoyens et jeter les bases d'un développement durable.

## – LES CINQ (5) AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D’ACTION –

### 1 AXE

#### SÉCURITÉ ET STABILISATION DES ZONES LIBÉRÉES



**Objectif principal :** *Reprendre le contrôle des zones occupées par des gangs pour permettre le retour des habitants dans leurs quartiers.*

#### Actions envisagées :

##### - Reprise et sécurisation des zones occupées :

- Coordination avec la Police Nationale d’Haïti (PNH) pour des opérations ciblées.
- Déploiement d’agents de sécurité communautaires et création de postes avancés.

##### - Entrée en fonction du Conseil de Sécurité Municipale (CSMPAP) :

- Adoption d’un décret municipal établissant l’entrée en fonction du CSMPAP.
- Intégration de représentants des forces de l’ordre, des autorités judiciaires et de la société civile.

##### - Renforcement des infrastructures de sécurité :

- Installation d’éclairages publics dans les zones libérées.
- Renforcement de la Protection civile communale.



#### Résultats attendus :

- Réduction significative de l’occupation des gangs.
- Retour progressif des populations déplacées dans des conditions sécuritaires.
- Création d’une dynamique locale de prévention et de résilience face aux désastres.

### 2 AXE

#### ASSISTANCE HUMANITAIRE ET REINTEGRATION



**Objectif principal :** *Soutenir les populations déplacées et faciliter leur réinstallation dans leurs quartiers d’origine.*

#### Actions envisagées :

##### - Approvisionnement en biens essentiels :

- Distribution régulière de nourriture, d’eau potable et d’articles de première nécessité dans les camps.

- Collaboration avec les ONG pour l'installation de points d'eau et l'amélioration des abris.
- Prévention sanitaire et assainissement :
  - Organisation de campagnes hebdomadaires de nettoyage et désinfection dans les camps.
  - Déploiement de cliniques mobiles pour prévenir les maladies infectieuses et assurer la santé maternelle.
- **Programme de réintégration :**
  - Identification des quartiers aptes à accueillir les déplacés.
  - Aide à la réhabilitation des habitations endommagées et accompagnement des familles dans leur transition.



### Résultats attendus :

- Amélioration des conditions sanitaires et réduction des épidémies dans les camps.
- Réinstallation durable des déplacés dans leurs communautés d'origine.



## GESTION DURABLE DES DECHETS ET SALUBRITÉ



**Objectif principal :** Assurer la propreté et la salubrité publique grâce à des actions régulières et durables de gestion des déchets.

### Actions envisagées :

#### - Opérations intensives de nettoyage :

- Organisation de campagnes régulières de nettoyage massif.
- Mobilisation des volontaires pour des journées communautaires d'assainissement.

#### - Modernisation des infrastructures :

- Renforcement de la collaboration avec le SNGRS et acquisition de nouveaux équipements (camions, bennes, logettes, etc.).
- Mise en place d'un calendrier fixe pour le ramassage des ordures.

#### - Sensibilisation et éducation citoyenne :

- Campagnes d'éducation sanitaire pour promouvoir le tri sélectif et réduire les pratiques inappropriées.
- Distribution de contenants adaptés (poubelles, sachets) dans les ménages et les marchés publics.



### Résultats attendus :

- Réduction visible des dépôts d'ordures dans les rues.
- Amélioration de la qualité de vie et de l'image de la ville. .

# 4 AXE

## RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET MODERNISATION



**Objectif principal :** *Accroître l'efficacité des services municipaux pour répondre aux besoins croissants des citoyens.*

### Actions envisagées :

#### - Acquisition de ressources :

- Achat de matériels modernes pour la collecte et la gestion des déchets.
- Renforcement des infrastructures municipales pour améliorer les interventions.

#### - Formation et recrutement :

- Mise en place de programmes de formation en gestion municipale et en management stratégique.
- Recrutement de cadres qualifiés et de superviseurs dans les zones vulnérables.

#### - Création d'écoles vocationnelles :

- Formation rapide des jeunes aux métiers techniques et professionnels en trois mois.



### Résultats attendus :

- Amélioration de la capacité d'intervention de la Mairie.
- Développement de compétences locales pour une autonomie accrue.

# 5 AXE

## PROMOTION DE L'ACTION CIVIQUE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



**Objectif principal :** *Mobiliser les jeunes pour promouvoir la paix, la réconciliation et le développement communautaire.*

### Actions envisagées :

#### - Mobilisation de groupes de volontaires par quartier :

- Formation des jeunes aux actions citoyennes, à l'assainissement et à la gestion des risques.
- Organisation de campagnes de sensibilisation à la citoyenneté et au service civique.

## - Encouragement au bénévolat :

- Mobilisation des jeunes pour des projets communautaires (éducation civique, environnement).
- Promotion de la paix et de la réconciliation nationale par des actions collectives.



### Résultats attendus :

- Implication accrue des jeunes dans la vie communautaire.
- Renforcement du sentiment d'appartenance et d'engagement civique.

#### Résumé des impacts attendus

- Sécurisation durable des zones libérées et retour des déplacés.
  - Réduction des risques sanitaires dans les camps et renforcement de la résilience.
  - Ville propre et moderne, avec des citoyens engagés et responsabilisés.
  - Institutions municipales renforcées et mieux préparées à accompagner le développement urbain durable. .
-



**ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DE PORT-AU-PRINCE**